

DÉCISION n° 2026/02/0020

Objet : attribution du lot n°2 (Réalisation des réseaux secs, éclairage et équipements, constituant) du marché de travaux de réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal de Vauvert.

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service juridique
D-2601-000301

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R 2123-1 relatif aux marchés publics passés selon la procédure adaptée,

VU la délibération n° 2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU l'arrêté n° 2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

CONSIDÉRANT l'appel public à la concurrence, envoyé à la publication sur le Site Internet de la Ville, le Site « <http://webmarche.adullact.org> » et le Site du Bulletin Officiel des annonces de marchés publics « BOAMP.fr », le 01 décembre 2025, en vue de l'attribution, après une première consultation déclarée sans suite pour motif d'infructuosité, du marché de réalisation des réseaux secs, éclairage et équipements constituant le lot 2 du marché d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Vauvert,

CONSIDERANT le résultat de la consultation des entreprises pour le lot n°2 du marché,

DÉCIDE

Article 1 : le lot n°2 (Réalisation des réseaux secs, éclairage et équipements) du marché de travaux de réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal de Vauvert est signé entre la Commune et le groupement des entreprises suivantes :

- **ALLEZ ENERGIES** (SA), mandataire, ZAC des Cabanettes Chemin Mas de Figuières, 34404 LUNEL, dont le siège social se trouve 27 rue Danielle Casanova, 75001 PARIS,
- **SAS CITEOS**, cotraitante, dont le siège social se trouve 5 rue Pierre Bautias, 30128 GARONS.

Les prix des prestations du lot 2 sont des prix unitaires exprimés en euros, fixés dans le bordereau des prix.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire issue de l'offre acceptée, est la suivante : **265 028,96 euros HT soit 318 034,75 euros TTC.**

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

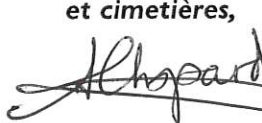
Article 2 : les conditions techniques et financières de l'exécution de la mission sont fixées par le marché signé par les parties.

Article 3 : les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de la commune, sur l'imputation suivante : 23 - 2312 – 845 – 508 - 0203

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le - 2 FEV. 2026

Pl le maire,
L'adjointe déléguée aux finances,
aménagement urbains et voirie, travaux,
réseaux eaux et assainissement, patrimoine
et cimetières,


Annick Chopard



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... - 2 FEV. 2026
- sa notification le.....
- sa publication le..... - 2 FEV. 2026

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier